

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES
FRANCE



Livret de propositions



Soumis par : les élèves des groupes ACCES (2020-2023)
Colegio Sagrada Familia à Aranjuez (ES)
Valkeakosken Tietotien lukio à Valkeakoski (FI)
Istek Belde High school à Istanbul (TR)
Liceul Unitarian János Zsigmond à Cluj Napoca (RO)
Institut Jeanne d'Arc à Tarbes (FR)
Escola Secundária Pinheiro e Rosa à Faro (PT)
Taïana Marcon (FR, coordinatrice).

Ce livret a été cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus+, sous l'action clé 2 : Partenariats et échanges de pratique dans le domaine de la jeunesse. . Project n°2020-1-FR01-KA201-080685: "European Acts and Cooperation for Civic Education in Schools".

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Cet ouvrage est édité par le **PEJ- France**
23, rue Dagorno 75012 Paris

Directrice de la publication
Angèle Courtot

Rédactrice en chef
Taïana Marcon

Conception graphique
Naia Courrent

Impression
Proplan, 9 allée Jean Prouvé 92110 Clichy

Janvier 2023

Contributors

Portugal:

Joana Franco, Jéssica Dias, Lucia Pereira

France:

Taïana Marcon, Géraldine Kühn, Jean-Michel Delavault, Mathieu Lecorney

Espagne:

David Mingo Montero

Finlande:

Illona Krupinin-Vuorisalmi

Romania:

Timea Laczko, Botond Cserei

Türkiye:

Hanife Bestenur İpek



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



Table des matières

I. Le programme Acces.....	4
II. Les besoins identifiés.....	6
III. Les propositions des élèves.....	10
1. Utiliser des activités interactives	
2. Sortir de l'école et collaborer avec des organisations locales	
3. Rendre l'enseignement obligatoire comme une matière à part entière	
4. Améliorer l'évaluation des compétences acquises	
5. Traiter des sujets actuels	
6. Valorisation de l'engagement des élèves	
7. Encourager et soutenir les échanges interculturels	
8. Encourager et Soutenir les échanges interdisciplinaires	

I. Le programme Acces

Le projet européen Acts of cooperation for civic education in schools (ACCES) est développé dans **6 pays européens** (Turquie, Finlande, Portugal, Espagne, France et Roumanie) avec le soutien du programme Erasmus+ de l'Union européenne.



Pendant trois ans, European ACCES a réuni des lycéens, des professionnels du travail de jeunesse et des enseignant-es des établissements partenaires qui souhaitent organiser des **activités participatives** sur des thèmes liés à la **citoyenneté et à l'engagement démocratique** afin de **partager et de développer les bonnes pratiques** !

Tous les ans, les établissements partenaires ont expérimenté ces activités pour améliorer l'apprentissage de la citoyenneté en mobilisant des méthodes d'éducation non formelle et d'éducation populaire.



Les établissements partenaires sont issus de 6 pays:

- Colegio Sagrada Familia à Aranjuez (ES)
- Valkeakosken Tietotien lukio à Valkeakoski (FI)
- Istek Belde High school à Istanbul (TR)
- Liceul Unitarian János Zsigmond à Cluj Napoca (RO)
- Institut Jeanne d'Arc à Tarbes (FR)
- Escola Secundária Pinheiro e Rosa à Faro (PT)

Au début de chaque année scolaire, les partenaires établissent des types d'activités que les élèves choisiront et organiseront accompagnés par leur enseignants:

- **un sujet à approfondir:** Le but de cette activité est d'apporter aux élèves des connaissances théoriques sur des sujets d'actualité ainsi que des éléments de contexte le cas échéant. Il est important que cela ne soit pas descendant et qu'elle comporte des éléments ludiques
- **une activité hors des murs:** Le but de cette activité est de permettre aux élèves de poursuivre leur apprentissage hors des murs de l'école. Il est important de ne pas limiter l'apprentissage au seul lieu de l'école pour développer la participation citoyenne aux réalités de terrain
- **une personnalité à rencontrer:** Le but de cette activité est de créer des liens et du dialogue entre les élèves et les acteurs et actrices de la communauté, issu-es du secteur public ou privé, au niveau local, national ou européen. Ce type d'activité nécessite une bonne préparation, mobilise des invités et des jeunes et requiert une bonne modération afin de garantir l'existence et la qualité d'un dialogue entre les participants.
- **un projet collaboratif:** Le but de cette activité est de mettre l'accent sur la place des jeunes dans leur communauté et de mieux appréhender les connexions entre les individus, et ainsi de vivre le collectif dans lequel elles/ils se trouvent. Il s'agit de créer et de faire l'expérience du activité qui amène les participants à collaborer entre eux.

Les élèves des groupes ACCES développent alors leurs activités accompagnés et guidé par le facilitateur (enseignant ou professionnel de jeunesse) : ils réfléchissent et votent les actions à qu'ils souhaitent mettre en place, organisent l'activités et la mettent en œuvre et l'évaluent.

Parmi les activités organisées, on retrouve :

- des simulations d'élections régionales, nationales et européennes;
- des débats sur des sujets d'actualité de leur choix ;
- des rencontres et échanges avec des acteurs locaux externes;
- des visites d'institution locales;
- des visites de structures de la société civile;
- des projets collectifs d'intérêt général;
- des actions de solidarité dans leur établissement et dans leur ville;
et
- des échanges internationaux avec d'autres jeunes du projet ACCES.

L'ensemble de ces activités a permis aux élèves d'identifier leurs besoins en termes d'éducation citoyenne dans le cadre scolaire (**II.**), et de dresser des propositions pour la rendre plus efficace (**III.**).

II. Les besoins identifiés

Les élèves des groupes ACCES,

A. Constatant que l'éducation civique à l'école en Europe varie d'un pays à l'autre du fait des différences de systèmes éducatifs et de programmes scolaires ;

B. Relevant que de nombreux pays européens reconnaissent l'importance de l'éducation civique pour former des citoyens informés, actifs et responsables ;

C. Observant que dans de nombreux pays européens, l'éducation civique est intégrée dans les programmes d'études des écoles primaires et secondaires comme une matière à part entière ou intégrée dans d'autres disciplines telles que l'histoire, la géographie, l'éducation sociale ou l'éducation morale et civique ;

D. Prenant note que les objectifs de l'éducation civique, s'ils varient d'un pays à l'autre, visent généralement à promouvoir la connaissance et la compréhension des institutions démocratiques, des droits et des devoirs des citoyens, ainsi que le développement des compétences nécessaires à la participation active dans la société ;

E. Ayant pris connaissance que les sujets abordés dans l'éducation civique peuvent inclure :

- i. les principes fondamentaux de la démocratie et de l'État de droit,
- ii. les droits et les libertés individuelles et collectives,
- iii. les institutions politiques et administratives du pays,
- iv. les processus électoraux et la participation citoyenne,
- v. la diversité culturelle et l'égalité des droits,
- vi. l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique,
- vii. les enjeux mondiaux et l'éducation au développement durable ;

F. Notant que l'éducation civique met souvent l'accent sur le développement des compétences telles que la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication efficace, la collaboration et le respect des opinions différentes ;

G. Ayant conscience que les détails spécifiques de l'éducation civique varient en fonction des politiques éducatives nationales et des priorités de chaque pays européen, certains pays mettant davantage l'accent sur certains aspects de l'éducation civique en fonction de leur contexte social, politique et historique ;

H. Soulignant que la perception de l'éducation civique à l'école par les élèves peut varier en fonction de plusieurs facteurs tels que :

- i. l'âge des élèves,
- ii. leur expérience personnelle,
- iii. le contenu enseigné, et
- iv. la manière dont il est présenté ;

I. Ayant identifié cinq perceptions principales de l'éducation civique à l'école par les élèves, qui la qualifient de :

- i. pertinente en ce qu'elle leur fournit des connaissances et des compétences pratiques pour comprendre le fonctionnement de la société, participer activement et exercer leurs droits et responsabilités de citoyens, ces élèves reconnaissant l'importance de la démocratie, des droits de l'homme et de l'engagement civique,
- ii. ennuyeuse et théorique, déconnectée de leur réalité quotidienne, en raison peut-être d'une présentation peu attrayante du contenu ou d'une impression que ces sujets sont trop abstraits pour être pertinents dans leur vie,
- iii. politisée et comme un espace propice à l'endoctrinement, ces élèves pouvant ressentir une pression pour adopter certaines opinions politiques ou se sentir mal à l'aise lorsqu'il y a des débats sur des questions controversées,
- iv. susceptible de susciter une prise de conscience, certains élèves commençant à comprendre les enjeux sociaux, politiques et environnementaux et développer un intérêt pour les questions liées à la justice sociale, à l'égalité des droits et à la durabilité, et
- v. transversale en raison de l'accent mis sur le développement de compétences diverses reconnues comme précieuses et applicables à d'autres domaines par certains élèves, telles que la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration ;

J. Rappelant toutefois que ces perceptions peuvent varier d'un élève à l'autre et évoluer au fil du temps ;

K. Regrettant que l'éducation civique soit confrontée à plusieurs difficultés, à savoir :

- i. un manque de temps et de ressources pédagogiques adéquates, exacerbé par la pression de couvrir un large éventail de thématiques,
- ii. le traitement de sujets sensibles du fait de leur aspect politique et social, pouvant susciter des réactions émotionnelles ou des controverses,

- iii. une approche pédagogique inadaptée, souvent théorique et didactique ennuyeuse pour les élèves et déconnectée de leur réalité, à défaut d'être interactive, participative et susceptible de susciter leur engagement et intérêt,
- iv. le manque de formation spécifique des enseignants chargés de dispenser l'éducation civique,
- v. le défaut de suivi et d'évaluation, accentué par la difficulté à mesurer des compétences et des connaissances de manière traditionnelle,
- vi. l'existence de préjugés et stéréotypes, malgré que l'éducation civique vise à promouvoir la tolérance, l'inclusion et le respect des différences ;

Formulent huit séries de propositions.

III. Les propositions des élèves

Les élèves des groupes Acces, en raison des besoins identifiés,

1. Proposent d'utiliser des activités interactives, comme des :

- a. jeux de rôle, où les élèves débattent de questions politiques et juridiques en incarnant des décideur-euses, des électeur-rices, des activistes ou des juré-es,
- b. débats et discussions structurées autour de questions civiques incitant les élèves à exprimer leurs opinions et à défendre leurs points de vue tels que le débat en équipe, le débat mouvant ou les quatre coin,
- c. simulations de processus démocratiques tels que des élections exécutives, des assemblées législatives fictives ou des forums de prise de décision,
- d. technologies interactives tels que des sondages en ligne, des jeux-questionnaires participatifs, des plateformes de discussion en ligne ou des applications mobiles,
- e. projets d'intérêt général où ils peuvent appliquer leurs connaissances civiques pour résoudre des problèmes locaux, tels que le ramassage de déchets, l'organisation de collectes de nourriture ou d'habits, ou encore la sensibilisation à des causes sociales,

- f. études de cas réels ou fictifs liés à des problèmes sociaux ou politiques, sur lesquels ils pourront analyser les différents points de vue, discuter des enjeux, proposer des solutions et réfléchir aux implications sur la société,
- g. visites sur le terrain et rencontres avec des acteurs de la société civile tels que des responsables politiques, des représentant-es d'organisations non gouvernementales, des militant-es ou des membres d'organismes locaux ;

2. Encouragent à sortir de l'école et à collaborer avec des organisations locales, notamment en établissant des partenariats solides et durables basés sur les objectifs et les valeurs de l'éducation civique, afin de bénéficier :

- a. d'une expertise spécialisée, de ressources pédagogiques et de formations pour les enseignant-es sur des sujets tels que la citoyenneté, les droits humains ou la participation civique,
- b. de liens avec la communauté, étant donné que l'ancrage de ces organismes favorisent des rencontres avec des représentant-es politiques, des groupes de défense des droits, des associations communautaires et d'autres acteurs engagés,
- c. des programmes d'apprentissage expérientiel permettant aux élèves de vivre des expériences concrètes liées à la citoyenneté et à la participation civique, tels que des simulations de processus démocratiques, des projets communautaires, des visites sur le terrain ou des stages dans des organisations civiques,
- d. d'une sensibilisation aux enjeux locaux et à l'impact positif que les élèves peuvent avoir sur eux, tels que les problèmes environnementaux, l'inclusion sociale, la diversité culturelle ou les droits des minorités,
- e. du renforcement de l'engagement civique en offrant des opportunités concrètes de participer à des projets et des initiatives tels que des actions bénévoles, des campagnes de sensibilisation, des débats publics ou des plaidoyers ;

3. Recommandent de rendre l'enseignement obligatoire comme une matière à part entière, ou à intégrer davantage de contenu et de compétences civiques dans les programmes existants tout en garantissant une approche impartiale et en offrant des possibilités d'engagement actif aux élèves, puisqu'un tel changement comporte des :

a. avantages, tels que :

- i. la reconnaissance de l'importance de former des citoyennes éclairé-es, responsables et actif-ves pour la démocratie,
- ii. la connaissance des droits et des devoirs en tant que citoyen-nes,
- iii. le développement de compétences civiques comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication efficace, la collaboration et le respect des opinions divergentes,
- iv. la sensibilisation aux enjeux sociaux et mondiaux comme la diversité culturelle, l'égalité des droits, la durabilité environnementale et la justice sociale,

b. inconvénients, tels que :

- i. une charge supplémentaire, tant pour les élèves que le corps enseignants enseignant, créant des contraintes sur les emplois du temps et les programmes,
- ii. un enjeu de formation adéquate et systémique des enseignant-es,
- iii. un risque de partialité politique ou d'instrumentalisation de l'éducation à des fins idéologiques,
- iv. une limitation de la flexibilité du programme scolaire, puisque la mise en place de nouvelles matières obligatoires réduit la possibilité pour les élèves de choisir des matières qui correspondent à leurs aspirations ;

4. Suggèrent d'améliorer l'évaluation des compétences acquises, via notamment :

- a. la définition de critères d'évaluation précis et transparents pour mesurer les compétences en éducation civique, axés sur la compréhension des droits et des devoirs des citoyen-nes, la capacité à participer activement à la vie démocratique, la sensibilisation aux enjeux sociaux, etc.,
- b. l'utilisation d'une variété de méthodes d'évaluation additionnelles aux examens écrits traditionnels, comme des projets pratiques, des présentations orales, des débats, des simulations, des études de cas, des travaux de groupe, etc.,
- c. l'encouragement de l'apprentissage par l'action, en intégrant des projets communautaires, des stages, des activités de plaidoyer ou des simulations de processus démocratiques dans l'évaluation,
- d. la favorisation de l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs, de sorte à développer leur sens de la responsabilité et les encourager à réfléchir de manière critique sur leurs propres compétences et celles de leurs camarades,
- e. l'utilisation d'évaluations authentiques, c'est-à-dire basées sur des situations réelles et pertinentes pour la vie quotidienne des élèves, comme des débats sur des questions d'actualité, des simulations de prises de décision politique ou des projets de recherche sur des problèmes sociaux,
- f. la formation continue des enseignants à l'évaluation en éducation civique ;

5. Insistent sur la nécessité de traiter des sujets actuels, tels que :

- a. la démocratie et la participation politique, incluant les élections, les mouvements sociaux, le rôle des médias, l'influence des réseaux sociaux, etc.,
- b. les droits de l'Homme et la justice sociale, incluant les discriminations, l'inclusion, les droits des minorités, les mouvements pour l'égalité des genres, les défis liés aux migrations, etc.,

- c. la durabilité environnementale, incluant les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité, les solutions durables, les politiques environnementales, les actions individuelles et collectives pour la préservation de l'environnement, et les débats autour des choix énergétiques,
- d. les médias et la désinformation, incluant la désinformation, la manipulation de l'opinion publique, les compétences en littératie médiatique, l'utilisation responsable des médias sociaux et la protection de la vie privée en ligne,
- e. la citoyenneté numérique et la cybersécurité, incluant la citoyenneté numérique, la sécurité en ligne, la cyberintimidation, le respect de la vie privée et l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- f. la mondialisation et l'interculturalité, incluant la mondialisation, les migrations, la diversité culturelle, les relations internationales, la coopération internationale, des conflits, la solidarité mondiale, etc.
- g. la santé publique et le bien-être, incluant les pandémies, les maladies infectieuses, la santé mentale, l'accès aux soins et les choix individuels et collectifs pour promouvoir le bien-être ;

6. Attirent l'attention sur la valorisation de l'engagement des élèves, en :

- a. reconnaissant et célébrant les réalisations, notamment à travers des cérémonies de remise de prix, des mentions d'honneur, des publications ou des affichages mettant en valeur leurs contributions et leurs accomplissements,
- b. encourageant les initiatives des élèves, telles que la prise de responsabilités, la création de clubs ou d'activités parascolaires variées, la planification d'événements, etc.,
- c. donnant des responsabilités aux élèves, ce qui peut prendre la forme de délégué-es de classe, de membres du conseil étudiant, de tuteur-rices pour les élèves plus jeunes, de responsables d'activités, etc.,

- d. encourageant l'expression de la créativité à travers l'organisation d'expositions, de représentations, de concours ou d'événements artistiques,
- e. favorisant le dialogue et l'écoute active, comme la participation aux discussions en classe et la prise en compte des idées et des suggestions des élèves,
- f. la valorisation du bénévolat et du service communautaire, à travers des projets scolaires, des partenariats avec des organisations locales, des initiatives de sensibilisation, etc.,
- g. offrant des opportunités de développement personnel, telles que des formations au leadership, des ateliers de développement de compétences, des clubs spécialisés ou encore des activités extrascolaires sportives ou artistiques ;

7. Conseillent d'encourager et de soutenir les échanges interculturels, via :

- a. des échanges d'étudiant-es provenant d'écoles, villes ou pays différents,
- b. des partenariats internationaux avec des écoles ou des organisations éducatives à l'étranger, qui se concrétisent par des échanges virtuels ou en présentiel,
- c. des programmes d'accueil d'étudiant-es étranger-es dans leur école ou leur communauté,
- d. des activités culturelles et linguistiques comme des ateliers de cuisine, des festivals culturels, des présentations artistiques, des cours de langue, des rencontres avec des ambassadeur-rices culturel-les local-es, etc.,
- e. des projets de recherche interculturelle portant sur la diversité, les enjeux mondiaux ou les problèmes sociaux dans différents pays,
- f. la sensibilisation au respect des droits de l'Homme et aux discriminations vécues dans des contextes géographiques et culturels différents,

g. la formation à la compétence interculturelle, comme la capacité à s'adapter à des environnements culturellement divers et la conscience de soi et des autres cultures ;

8. Demandent d'encourager et de soutenir les échanges interdisciplinaires, par :

- a. des projets collaboratifs mêlant plusieurs enseignant-es, comme un projet sur la durabilité environnementale impliquant des cours de sciences, de géographie et d'éducation civique,
- b. des enseignements intégrant les concepts d'éducation civique de manière transversale,
- c. des débats interdisciplinaires tel qu'un débat sur les droits humains impliquerait des éléments de droit, de philosophie, de sciences politiques et d'histoire,
- d. le traitement de problèmes du monde réel, comme l'étude des problèmes de pauvreté en combinant des connaissances en économie, en sociologie et en géographie, tout en examinant les rôles des gouvernements et des citoyen-nes,
- e. le dialogue et la réflexion, pouvant prendre la forme de cercles de discussion, de séminaires, de conférences ou d'activités de groupe,
- f. la venue d'intervenant-es extérieur-es partageant leurs connaissances et leur expérience avec les élèves,
- g. la formation des enseignant-es incluant des ateliers de développement professionnel, des ressources pédagogiques adaptées et des opportunités de collaboration entre membres du corps éducatif.

European

ACCES



Acts and Cooperation for Civic Education in Schools

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne